NOTE AUX ORGANISATIONS

Objet : 1er rendez-vous avec le nouveau ministre.

Chères camarades,
Chers camarades,

Le nouveau ministre, François SAUVADET, a souhaité rencontrer les organisations syndicales représentatives dès après sa nomination.

La CGT a donc été reçue ce mardi 5 juillet.
Aux dires de notre interlocuteur, nous étions les premiers dans la suite des bilatérales.
La délégation était composée de : Nathalie GAMIOCHIPI, Secrétaire Générale de la FD de la Sante et de l'Action Sociale, Jean-Marc CANON, Secrétaire Général de l'UGFF et Baptiste TALBOT, Secrétaire Général de la FD des Services Publics.
Le rendez-vous a duré de 9 à 10 H.

Dans ce court laps de temps correspondant à une prise de contact, nous avons privilégié de mettre en avant les dossiers d'actualité les plus susceptibles de connaître des développements.

En premier lieu, la CGT s'est félicitée du retour à un ministère de la Fonction publique de plein exercice.

Nous avons ensuite rappelé nos désaccords forts et persistants sur les salaires, l'emploi public et la RGPP. Nous avons signifié au Ministre notre volonté réaffirmée que, sur ces questions essentielles, une toute autre politique soit mise en œuvre.

Sur le dossier de l'égalité femme-homme dans la Fonction publique, nous avons redit que la CGT souhaitait une véritable négociation et que les 2 articles intégrés dans le titre II du projet de loi « relatif à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la Fonction publique » ne constituaient en rien la réponse adéquate.

Le Ministre nous a certifié partager cette approche et faire de ce dossier une de ses priorités, avec la perspective d'engager de réelles négociations dans le cadre d'une loi spécifique.

Sur les agents non titulaires, nous avons circonscrit notre intervention au sujet des CDD éligibles à la titularisation qui avait valu les initiatives unitaires lors des 3 Conseils Supérieurs du mois de juin.
Le Ministre a indiqué son souci de parvenir à un compromis avec les organisations syndicales signataires et a validé auprès de son Directeur de cabinet le principe d'une réunion sur cette question.

Par ailleurs, l'adoption du projet de loi par le Conseil des Ministres n'aura finalement lieu qu'à la fin du mois d'août.

Sur les droits syndicaux, nous avons souligné que la CGT était initialement favorable à une négociation. Les contraintes du calendrier telles qu'elles se présentent aujourd'hui (des aspects doivent forcément être réglés pour le 20 octobre) nous amènent à être très réservés à présent sur la possibilité de mener à bien une telle entreprise.

Nous avons émis l'hypothèse de procéder en 2 temps :
D'une part, l'élaboration d'un document de synthèse fixant les grands principes d'ici au 15 septembre et, ensuite, 15 jours à 3 semaines de consultation en interne et, d'autre part, une négociation au fond sur les grands axes retenus postérieure au 20 octobre.

Le Ministre n'a ni rejeté ni validé cette proposition. En tout état de cause, un nouveau *« document cadre »* doit nous être adressé par son Cabinet dans les jours qui viennent.

Par ailleurs, nous avons fait remarquer au Ministre les difficultés liées à l'organisation de la consultation électorale, notamment dans la Fonction Publique Hospitalière.

En outre, nous avons souligné la situation préoccupante consécutive aux départs massifs à la retraite des mères de 3 enfants (situation engendrée par la réforme régressive de 2010) compte tenu des vacances d'emplois qu'elle génère.

Enfin, nous avons remis au Ministre le lourd dossier concernant la répression syndicale mise en œuvre par le maire d'Amnéville en lui demandant d'agir au nom du gouvernement.

Montreuil, le 6 juillet 2011